

Malte, bourgeois dans cette paroisse, quartier de Vacco (1), a fait élection de sépulture pour lui et les siens dans l'église de Saint-Cyr; il a fait faire à ses frais le cavot qui est dans le chœur, dont l'entrée est dans la nef fermée à clef. Ledit S<sup>r</sup> Monatte fit élever et recadetter le chœur, a payé la somme de 212 livres, laquelle somme jointe à celle de 48 livres donnée par les seigneurs comtes de Lion a payé en entier le S<sup>r</sup> Bernarlin M<sup>re</sup> menuisier, qui a fait le maître-autel qu'on voit dans le chœur. Il y a une pension portée dans les titres cy-dessus de 6 livres pour le *libera me* qui se chante chaque dimanche à l'issue des vêpres. Le S<sup>r</sup> curé a 3 livres chacun an pour sa rétribution, et la lumineuse a les trois restantes. Cette fondation est payable au 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Le maître-autel a été fini en juin 1757.

## 1757

Curé : Ranchon ; vicaire : Richard.

1<sup>er</sup> Luminier : Jean Robier, dit Bibeau.

2<sup>me</sup> Luminier : Antoine Bernalin.

Le 21 février 1757, l'instance du procès entre les S<sup>rs</sup> curés de S<sup>t</sup> Cire a été terminée. Cette cure aurait été en litige depuis 1733. M. Monatte nous a payé 212 livres qu'il avait promis pour faire faire le maître-autel, et M<sup>s</sup> les comtes de Lion dûment invités à cette réparation ont donné 48 livres, de sorte que Ant. Bernalin, menuisier de S<sup>t</sup> Cire, l'a fait pour la somme de 260 livres qu'il a reçu et dont la lumineuse a quittance. Le vernis dont l'autel est

---

(1) Vacco ou Vacques, la Sauvagère ne firent partie de Saint-Rambert-l'Île-Barbe qu'à partir de 1836.